



**Communes  
forestières**

Alpes-de-Haute-Provence



# Rapport d'activités 2025



# Sommaire



<b>Force politique : un réseau au service des Maires</b> .....	7
Fédérer autour des valeurs communes.....	7
Nos combats politiques : défendre les intérêts des communes .....	8
Un ancrage partenarial et territorial fort .....	9
<b>Compétences : vous transmettre les clés de la forêt et du bois</b> .....	14
Un programme de formation pour se saisir des leviers d'action .....	14
Observatoire régional de la forêt et du bois : piloter le territoire par la donnée .....	16
<b>A vos côtés : un accompagnement sur mesure</b> .....	18
Sécuriser nos territoires face au risque incendie.....	18
Faire de la forêt un outil de développement local .....	20
S'impliquer dans la gestion des forêts communales.....	21
Préparer l'avenir en investissant dans les forêts communales.....	23
Structurer la filière bois locale de la construction à l'énergie.....	24

# Le mot de la Présidente

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,

Ce rapport d'activité clôture notre mandat 2020-2026. Plus qu'un bilan, il constitue le socle de l'avenir forestier que nous construisons ensemble.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la forêt fait partie de notre quotidien. Elle façonne nos paysages, protège nos sols et contribue à l'équilibre de nos territoires. Avec près de 60 % de notre département couvert par la forêt, elle représente une richesse exceptionnelle mais aussi une responsabilité collective pour les élus locaux.

Face aux défis du changement climatique et à l'augmentation du risque incendie, nous ne pouvons plus considérer la forêt comme un simple décor. Elle doit être gérée, entretenue et transmise. C'est le sens de « l'Appel de la forêt », auquel je vous invite vivement à répondre : rappeler que nos massifs forestiers sont à la fois un patrimoine naturel, un levier économique pour la filière bois locale et un élément essentiel de la sécurité de nos territoires.

Les maires occupent une place centrale dans cette gestion. Au quotidien, nous devons concilier les différentes fonctions de la forêt : production de bois, protection des milieux, accueil du public et prévention des risques. Cette multifonctionnalité est exigeante, mais elle est au cœur de l'intérêt général que nous avons la responsabilité de défendre.

Nos concitoyens expriment une attente légitime en matière de protection de la nature. Pour autant, protéger la forêt ne revient pas à la laisser totalement à elle-même. Si certaines dynamiques naturelles doivent être préservées, une absence prolongée de gestion peut aussi accroître la vulnérabilité des peuplements face aux incendies, aux dépérissements ou aux aléas climatiques. Dans ce contexte, des interventions mesurées — travaux sylvicoles, renouvellement des peuplements, adaptation progressive des essences — apparaissent nécessaires pour accompagner l'évolution des forêts et préparer leur avenir. C'est dans cet esprit que nous poursuivons ce travail, aux côtés de l'Office national des forêts et de l'ensemble des acteurs de la filière.

La prévention des incendies demeure l'un de nos combats majeurs. L'année 2025 a notamment été marquée par les discussions autour du nouvel arrêté préfectoral relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Je me suis fortement mobilisée pour défendre les communes forestières du département, en demandant des règles plus lisibles et adaptées aux réalités de terrain. Si leur mise en œuvre demande de l'engagement, les OLD restent aujourd'hui notre premier rempart pour protéger les habitants, les habitations et les forêts.

Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement quotidien de notre réseau : sur le terrain, auprès des communes, mais aussi dans les échanges avec l'État, les partenaires institutionnels et les acteurs de la filière forêt-bois.

**Je remercie chaleureusement l'ensemble des élus et des communes adhérentes pour leur confiance et leur mobilisation. Ensemble, continuons à porter une ambition forestière forte pour les Alpes-de-Haute-Provence, au service de nos territoires et des générations futures.**

**SANDRINE COSSERAT**

*Présidente des Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence*

# Rétrospective 2025 : Une année d'actions et de rencontres



## REPRÉSENTATION POLITIQUE

**19 et 20 juin** Château-Arnoux-Saint-Auban  
**Accueil du Congrès National des Communes Forestières**, le rendez-vous majeur pour peser sur les décisions nationales.

**16 octobre** Château-Arnoux-Saint-Auban  
**Présence au Salon des Maires des Alpes-de-Haute-Provence** pour porter nos messages auprès de tous les élus du département.

**18 au 20 novembre** Paris  
**Représentation de notre territoire au Salon des Maires de France**, point d'orgue de l'action municipale.

**25 novembre** Aix-en-Provence (13)  
**Convention annuelle des Maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

## VALORISATION DU BOIS LOCAL & ÉNERGIE

**6 novembre** Lardier-et-Valença (05)  
**Formation régionale Bois Énergie**, pour optimiser le fonctionnement des chaudières bois déchiqueté et pérenniser les filières de chaleur renouvelable dans nos communes.

**7 novembre** Espinasses (05)  
**Table ronde** sur la mise en place d'une filière de menuiseries en pin sylvestre certifiées Bois des Alpes et visite de chantier de la réhabilitation du Quartier du Claps.

## EXPERTISE DE TERRAIN & PROXIMITÉ

**25 février** L'Escale  
**Un moment de convivialité et d'échange** entre élus lors du Café des Collectivi'Thés.

**4 novembre** Gardanne (13)  
**Rencontre annuelle régionale des chartes forestières de territoire**, pour coordonner les stratégies locales.



## OBSERVATOIRE & PROSPECTIVE

**10 octobre** Gardanne (13)  
**Rencontre annuelle de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois** pour échanger sur l'usage des systèmes d'information géographique pour anticiper l'impact du changement climatique sur les peuplements forestiers.



# Un réseau au service des Maires



## FÉDÉRER AUTOUR DES VALEURS COMMUNES

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments, médiateurs et responsables de la sécurité.



### DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS

- > **Gestion durable** : Promouvoir un équilibre entre préservation de la biodiversité, production de bois et accueil du public.
- > **Souveraineté des élus** : Affirmer le rôle décisionnel des communes dans la définition des politiques forestières et la gestion des forêts communales.
- > **Transition et Climat** : Lutter contre le réchauffement climatique en développant l'usage des bois locaux et les circuits courts.
- > **Résilience** : Protéger nos massifs contre les risques émergents (incendies, dépérissements, érosion).
- > **Économie locale** : Soutenir activement la filière forêt-bois pour maintenir des emplois non délocalisables dans nos vallées.
- > **Héritage** : Assurer la transmission d'un patrimoine forestier robuste et vivant aux générations futures.



# NOS COMBATS POLITIQUES : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

La gestion forestière ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. Les Communes forestières agissent comme un bouclier financier pour s'assurer que les charges des collectivités restent maîtrisées.

## PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Grâce à une mobilisation constante, les Communes forestières ont obtenu des avancées majeures au cours du mandat :

- > **Fiscalité forestière** : maintien du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux forestiers, évitant un passage à 20 %, préservant ainsi la capacité d'investissement des communes.
- > **Taxe à l'hectare** : mobilisation réussie pour contenir la taxe surfacique à 2 €/ha, contre 14 €/ha initialement envisagés par le Ministère des Finances, limitant ainsi un impact budgétaire majeur pour les collectivités.
- > **Régime Forestier** : après deux années de négociations avec l'Office National des Forêts, obtention d'une gestion plus souple : possibilité de distraire les surfaces non boisées (pâturages, roches, ravines), avec à la clé l'arrêt de la taxe surfacique et des frais de garderie sur ces espaces.
- > **Obligations Légales de Débroussaillage** : avancées obtenues dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral dans l'objectif d'en améliorer la lisibilité et l'opérationnalité et de permettre aux maires de s'en saisir pleinement et d'en assurer la mise en oeuvre effective sur leur commune.
- > **Maîtrise des charges** : opposition à l'instauration d'une assurance obligatoire des forêts communales (doublement inutile avec la Responsabilité civile) et à la facturation des bois par l'ONF, afin de préserver l'autonomie de gestion et la responsabilité financière des maires.



Crédit photo © Hervé Hôte



Crédit photo © Hervé Hôte

## J0 d'Hiver 2030 Une vitrine pour nos bois locaux

En collaboration avec l'association Bois des Alpes, les Communes forestières ont convaincu la Région SUD de faire de notre ressource locale la pierre angulaire des futures infrastructures olympiques.

« Pour nos Jeux d'Hiver 2030, nous allons construire avec le bois des Alpes ! »

Renaud Muselier, Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## Vigilance sur la régénération de nos forêts

L'avenir du patrimoine forestier repose sur sa capacité à se régénérer durablement. Face au déficit de renouvellement, les Communes forestières se mobilisent sur l'ensemble des leviers : changement climatique, pastoralisme, équilibre forêt-gibier. Elles portent activement la voix des territoires au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) afin de veiller à ce que la pression du gibier ne compromette plus la régénération naturelle des peuplements.

# UN ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL FORT

L'association des Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence est le porte-parole local de notre réseau national. Elle agit au plus près des collectivités, en lien étroit avec les services de l'Etat, le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires historiques.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le 19 juin 2025, les Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence se sont réunies à Château-Arnoux-Saint-Auban pour leur Assemblée Générale. Ce temps fort a rassemblé une trentaine d'élus et de partenaires. Cette rencontre s'est tenue dans le cadre du Congrès national des Communes forestières France, organisé cette année dans la région. À cette occasion, les participants à l'Assemblée générale ont donc pu prendre part aux visites de terrain et aux tables rondes proposées dans le cadre du Congrès.

## LES CAFÉS DES COLLECTIVITÉS : L'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Véritable espace d'échange sans formalisme, ces rencontres permettent de répondre aux questions directes des élus et d'identifier les projets à accompagner.

**Sujets abordés** : gestion forestière, projets de construction bois, chaufferies, financements, plantations, OLD...

**En 2025 :**

- > 1 rencontre à L'Escale
- > 10 participants

## PRÉSENCE AUX SALONS DES MAIRES : PORTER VOTRE VOIX

L'association s'implique dans les grands rendez-vous institutionnels pour sensibiliser les décideurs

Salon des Maires des Alpes-de-Haute-Provence 16 octobre	Échanger en direct sur les enjeux locaux et les projets de vos communes.
Convention des Maires de la Région Sud 25 novembre	Participer aux conférences et débats sur les grandes orientations régionales.
Salon des Maires de France 18-20 novembre	Représenter la voix des communes forestières au niveau national.



## DES PARTENAIRES ENGAGÉS À NOS CÔTÉS :





- > Région
- > État
- > ADEME
- > DRAAF
- > ANCT
- > Département
- > Communautés de communes
- > Parcs naturels régionaux
- > Association départementale des Maires des Alpes-de-Haute-Provence
- > Association des Maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence
- > ONF
- > SDIS
- > CNPF
- > FIBOIS
- > Bois des Alpes
- > SDE 04
- > Fédération des chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence
- > Professionnels de la filière
- > SAFER
- > CERPAM

# LA FORCE DU RÉSEAU EN QUELQUES CHIFFRES

La représentativité de l'association est son premier levier d'influence. Plus les communes forestières sont nombreuses, plus leur voix porte auprès des décideurs.

## UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SOLIDE ET ENGAGÉ

### En 2025 dans les Alpes-de-Haute-Provence

-  **167** Adhérents
-  Soit **81 %** des communes du département
-  **94 %** de la forêt communale
-  **15** administrateurs élu.es

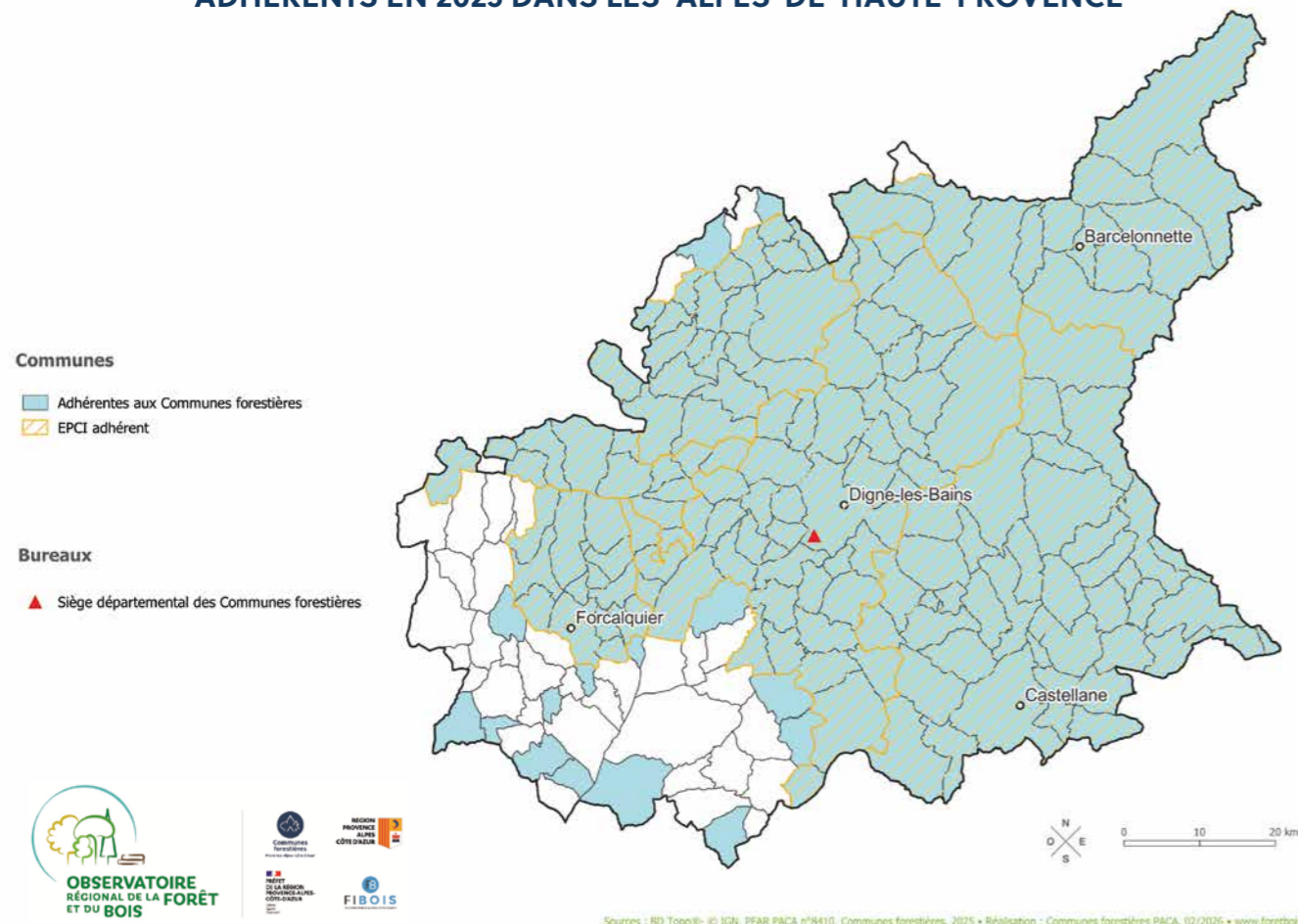


Parce que la forêt ne s'arrête pas aux limites des communes, l'action des Communes forestières ne s'arrête pas aux frontières du département !

Mobilisées au sein du réseau régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Communes forestières France, les Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence garantissent aux Maires une représentativité de haut niveau.

Ce maillage unique permet de porter la voix des territoires directement au cœur des instances forestières régionales et nationales, là où se décident les financements et les réglementations de demain.

## ADHÉRENTS EN 2025 DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

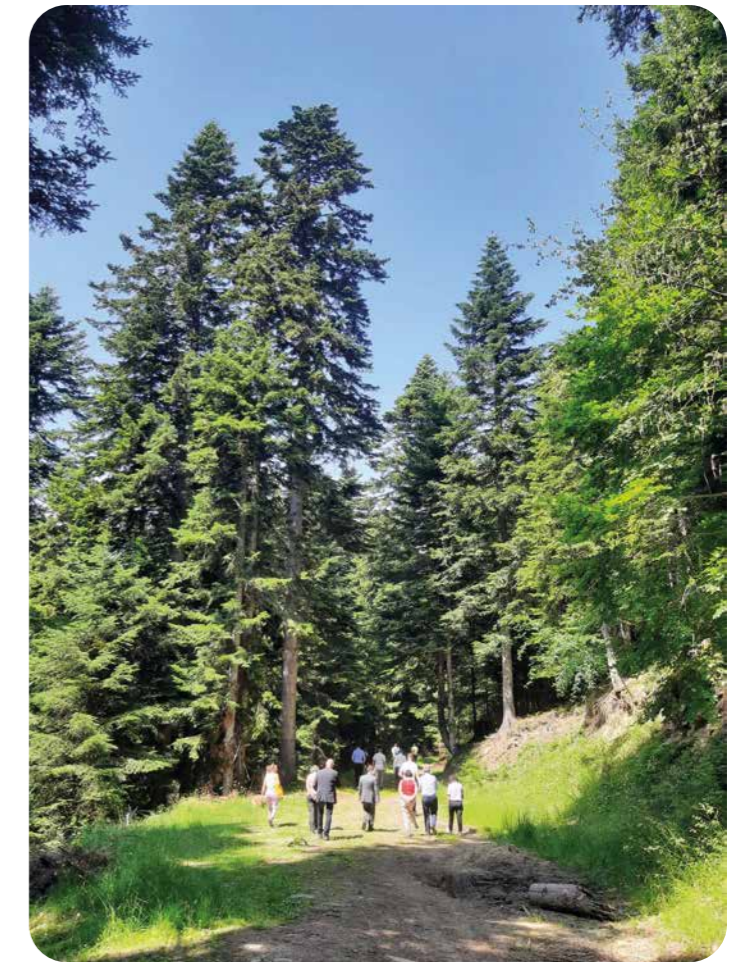


## UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU SUD DE LA FRANCE

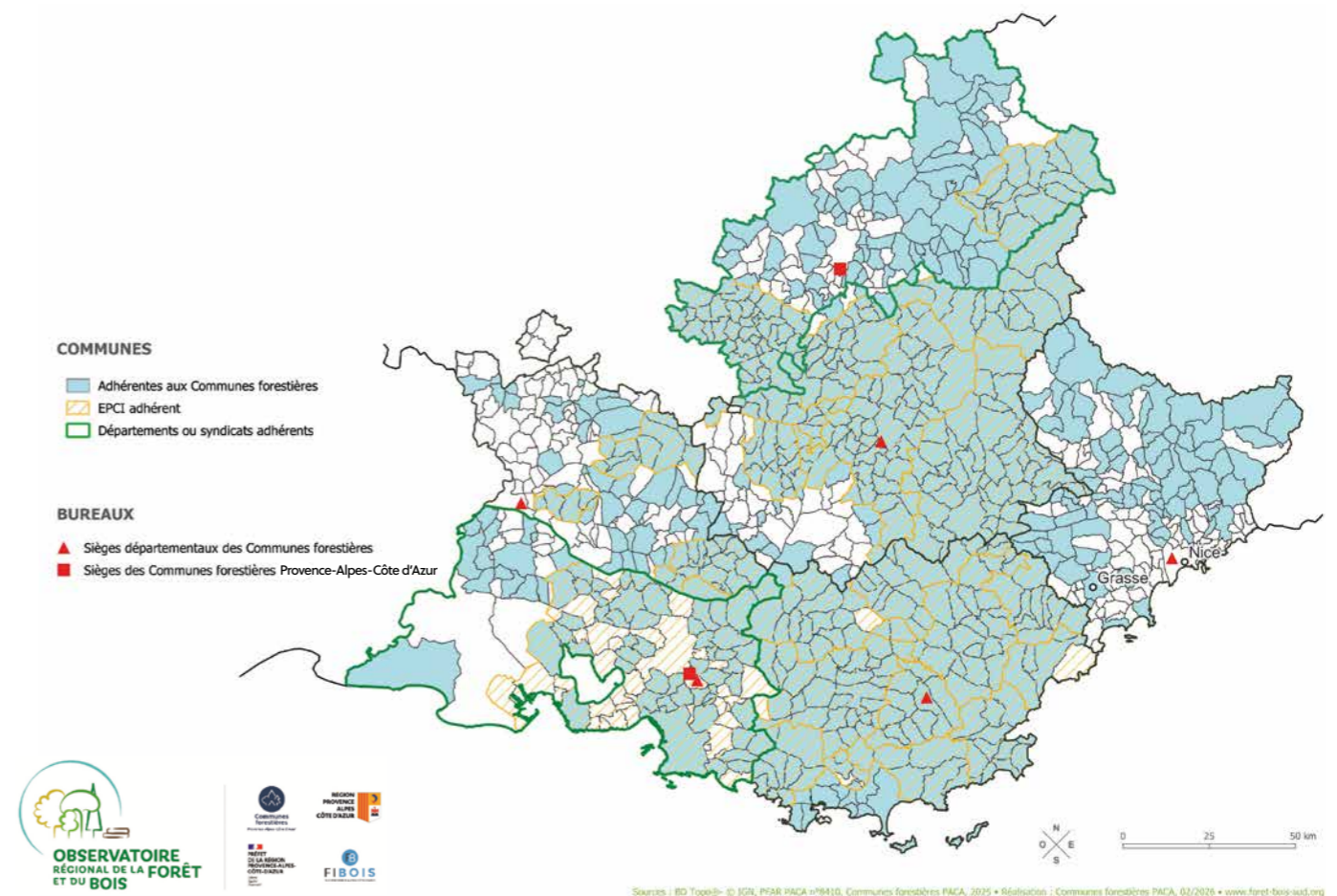
- > Près de 640 Adhérents au réseau régional ! dont 624 Communes, 11 EPCI, 1 Métropole et 2 Départements.
- > Soit 64 % des communes de la région
- > 120 Administrateurs élus

## LE PREMIER RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DE LA FORÊT

- > Plus de 6 000 adhérents en France
- > 58 associations départementales, 9 unions régionales, 2 associations de massif
- > 70 % de la surface des forêts communales représentées
- > Plus de 800 élus administrateurs
- > Plus de 100 salariés



## ADHÉRENTS EN 2025 EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



# RETOURS EN IMAGE SUR LE CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES



## FORÊT, BOIS ET TERRITOIRES : LES MAIRES AU CŒUR DES SOLUTIONS

Le congrès 2025 des Communes forestières France s'est tenu dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 19 et 20 juin, en présence de Renaud Muselier, Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Anne-Laure Cattelot, Présidente du conseil d'administration de l'ONF, nommée la veille !

Ce rendez-vous annuel incontournable a permis de mobiliser les élus et les acteurs locaux autour d'un programme riche et concret, spécialement pensé pour les maires.

La forêt locale a offert un cadre propice aux échanges, valorisant l'innovation et l'engagement des communes. Grâce à l'investissement de l'équipe régionale, ce congrès a permis de mettre en lumière les solutions locales, de mutualiser les bonnes pratiques et de démontrer que les maires sont des acteurs essentiels pour construire la forêt de demain.

 **250** participants venus de toute la France

 **2** journées d'échanges

 **4** visites de terrain

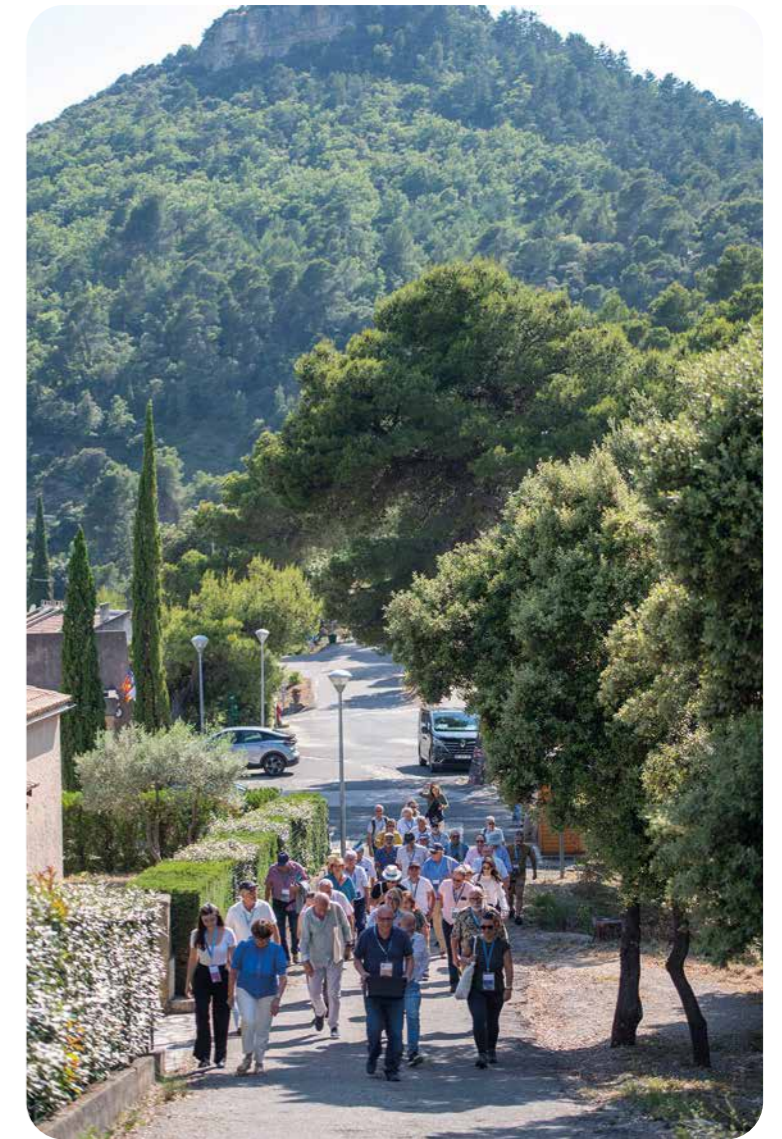
 **3** tables rondes



## TRAVAILLER SUR LES ENJEUX FORESTIERS DE NOS TERRITOIRES

À travers des tables rondes et ateliers, les maires présents ont partagé leurs solutions et expériences, illustrant leur rôle central face aux défis nouveaux :

- > **Le maire, médiateur** : associer les citoyens à la gestion des forêts communales (forêts pédagogiques, projets participatifs).
- > **Le maire, acteur économique** : sécuriser l'approvisionnement des entreprises bois et favoriser l'implantation de filières locales.
- > **Le maire au service de la forêt** : agir face aux crises sanitaires, risques naturels ou incendies et renforcer la résilience des forêts.



## DES VISITES DE TERRAIN EMBLÉMATIQUES

Le congrès a également été rythmé par quatre visites, illustrant les solutions développées par les communes et enrichies par l'expérience d'autres territoires :

- > **Comment réduire sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée** : découverte d'un réseau de chaleur bois alimentant plusieurs bâtiments de l'écoquartier de Volonne.
- > **Construire durablement et amorcer une filière de proximité 100% tracée** : visite de la maison de santé construite avec du bois certifié Bois des Alpes et labellisée Bâtiment durable méditerranéen (BDM) au sein de l'écoquartier de Volonne.
- > **Protéger ses administrés et sa forêt avec le débroussaillage et l'aménagement** : visite de la commune de Ganagobie ayant engagé les travaux de débroussaillage pour ses administrés afin de réduire le risque incendie.
- > **Adapter une gestion multiusage et faire face au défi du changement climatique** : visite en forêt de Sisteron autour de la démarche territoriale.



# Vous transmettre les clés de la forêt et du bois

## UN PROGRAMME DE FORMATION POUR SE SAISIR DES LEVIERS D'ACTION

Les enjeux forestiers évoluent : changement climatique, nouvelles réglementations incendie, transition énergétique. Pour ne pas subir ces mutations, les élus font appel aux Communes forestières afin de bâtir des stratégies de développement robustes.



### UN PROGRAMME AU CŒUR DES ENJEUX

Les formations et visites de terrain sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités :

- > **Gestion & Aménagement** : Comprendre et piloter son patrimoine forestier.
- > **Sécurité** : Maîtriser la prévention des incendies
- > **Économie** : Optimiser la commercialisation des bois et financer ses projets en gestion forestière.
- > **Développement durable** : Construire et chauffer avec des bois locaux



Près de **280**  
élus formés au cours  
du mandat

### Évolution de l'offre de formation en 2026

Depuis deux ans, les Communes forestières mènent un travail approfondi de refonte de l'offre de formation afin de proposer un nouveau catalogue répondant pleinement aux besoins des élus. Les thématiques et les contenus ont été entièrement repensés pour faire émerger une offre opérationnelle et en phase avec les enjeux actuels des territoires.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'offre de formation des Communes forestières est disponible sur le site internet :

[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## “ Parole d' élu ”

**François GERIN-JEAN,**  
Adjoint à la commune de Saint-André-les-Alpes

« Participer à une formation proposée par les Communes forestières, c'est un vrai atout pour nous, élus locaux. Les sujets abordés – qu'il s'agisse de gestion du foncier, d'adaptation au changement climatique ou encore de réglementation liée au risque incendie – sont souvent complexes. Ces formations nous permettent d'y voir plus clair et de mieux comprendre des dossiers très techniques.

On en repart avec des éléments concrets, une meilleure connaissance de notre patrimoine forestier et, surtout, la capacité de prendre des décisions plus éclairées pour l'avenir de notre commune. »

# OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS : PILOTER LE TERRITOIRE PAR LA DONNÉE

Pour bâtir des stratégies d'aménagement et de développement économique cohérentes, les collectivités s'appuient sur l'expertise de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois, animé par les Communes forestières. Véritable boussole territoriale, il permet d'intégrer les enjeux forestiers au cœur des politiques publiques.

## UNE EXPERTISE RECONNUE

- > **Innovation cartographique** : Lors de la rencontre annuelle du 3 avril 2025, de nouveaux outils ont été présentés, permettant d'identifier précisément les zones de régénération forestière à enjeux.
- > **Rayonnement national** : La reconnaissance de l'Observatoire comme outil de pointe a été confirmée par notre intervention aux Géodatadays, l'événement national de référence sur les données géographiques.

## TRANSFORMER LA DONNÉE EN DÉCISION

L'association traite des données complexes pour créer des outils d'aide à la décision concrets via des cartographies ciblées :

- > **Sécurité** : Identification des enjeux liés aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- > **Foncier** : Analyse des propriétés communales et clarification de leur statut (relevant ou non du régime forestier). Identification des biens vacants présumés sans maître à intégrer dans le patrimoine communal.
- > **Améliorer l'accès à l'information** : Pour que chaque élu dispose des bons indicateurs, les Communes forestières ont renforcé leurs outils de communication en 2025 :
- > **Digital** : Mise en ligne du nouveau site internet, plus intuitif et riche en ressources.
- > **Expertise** : Diffusion de publications régionales et départementales ciblées.
- > **Info Filière** : Édition d'un dossier complet sur les enjeux et les opportunités de la filière bois locale.



**10** cartes produites en 2025 à destination de communes des Alpes-de-Haute-Provence

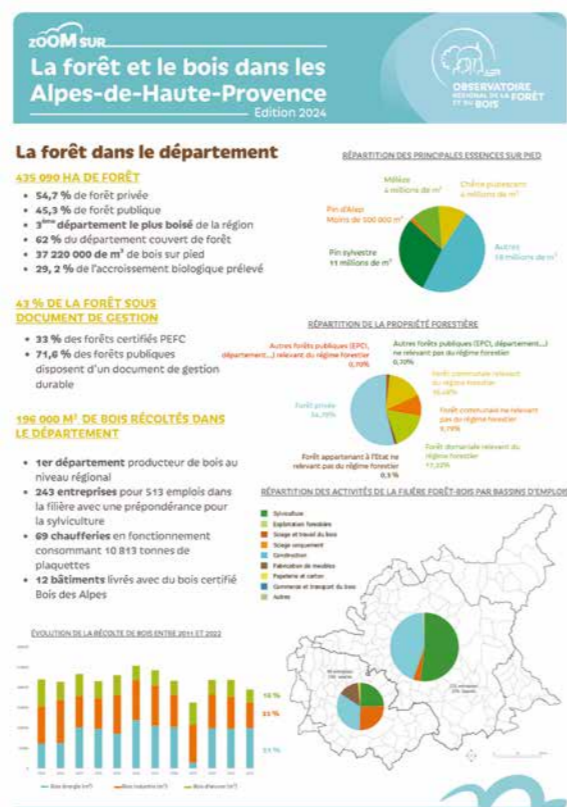
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Véritable centre de ressources au service de la connaissance et des territoires, le site internet de l'Observatoire fait peau neuve !

Lancé début 2025, il offre un accès à l'actualité forestière régionale et nationale, une cartothèque, l'ensemble des publications de l'Observatoire, le suivi des comités thématiques, un annuaire des acteurs de la forêt et du bois, et bien d'autres ressources.



[www.foretbois-sud.org](http://www.foretbois-sud.org)



## Mise à disposition de cartographies pour les OLD

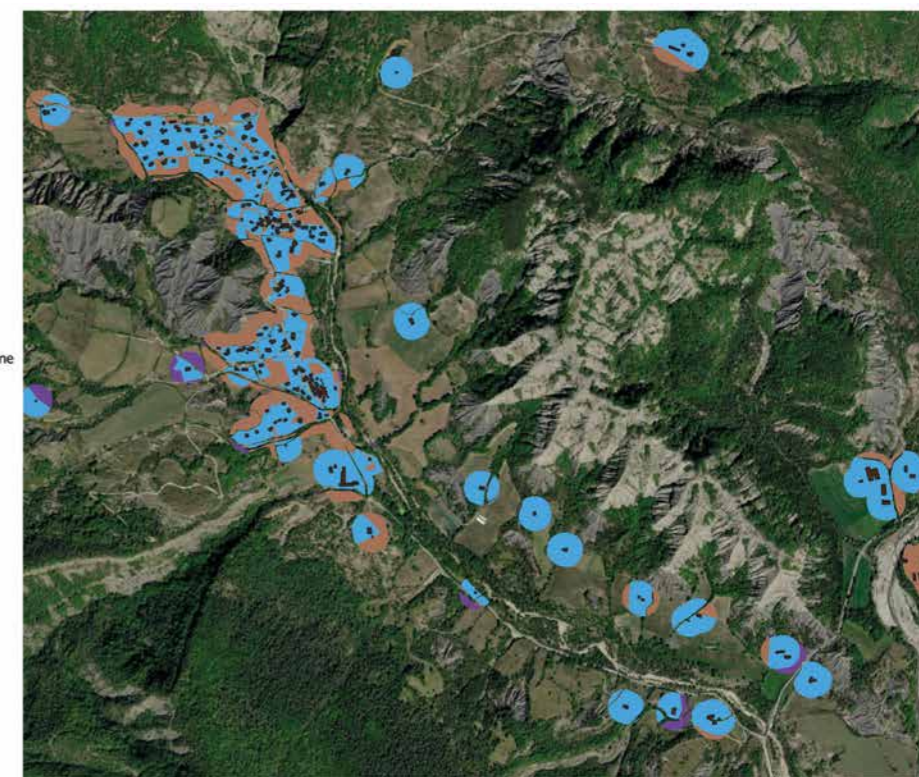
Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du risque incendie en région, le groupe de travail régional sur la cartographie des obligations légales de débroussaillage, initié par les Communes forestières, a permis la mise en commun et le déploiement de plusieurs outils cartographiques dédiés aux OLD, dans l'objectif d'accompagner les communes. Entre autres, l'Observatoire met à disposition des communes qui en font la demande une cartographie des OLD pour les bâtiments, conformément à la loi en vigueur, en identifiant précisément les propriétaires concernés ainsi que les surfaces respectives qu'ils doivent débroussailler.



## EXEMPLE D'UNE CARTOGRAPHIE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

### Individus en charge du débroussaillage

- Obligations impliquant plusieurs obligés sur la parcelle voisine
- Obligations impliquant un obligé sur la parcelle voisine
- Obligations impliquant seulement le propriétaire
- Bâtiments soumis aux OLD



Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9416, IGN Carbo Cycle V (BD Forêt V2), Cadastre-2020 • Réalisation : Communes forestières PACA, 05/2025 • [www.ofmc.org](http://www.ofmc.org)

# Un accompagnement sur mesure



## SÉCURISER NOS TERRITOIRES FACE AU RISQUE INCENDIE

Les élus sollicitent les Communes forestières afin de renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

### UNE VOIX FORTE POUR DES RÈGLES APPLICABLES

L'association agit comme un intermédiaire indispensable entre l'État et les communes pour garantir que les réglementations restent réalistes et opérationnelles !

- > **Révision de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de forêt par le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt** : en 2025, l'association a porté la voix des maires lors des réunions de concertation initiées par la Direction Départemental des Territoires afin que cet arrêté soit plus lisible, plus équilibré, mieux accepté et in fine mieux appliqué.
- > **Appui à l'élaboration des Plans de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie** : de 2 territoires.
- > **Sensibilisation aux enjeux de la mise en place d'une gouvernance DFCI** adaptée dans notre département.

### PASSER DE LA RÈGLE À LA PRATIQUE

Les Communes forestières accompagnent les Maires dans le déploiement concret de la stratégie de défense :

- > **Expertise et Information** : Réponse aux sollicitations des communes concernant la réglementation OLD (via la cellule d'appui).
- > **Outils d'aide à la décision** : Réalisation de cartographies communales d'information croisant les zones d'obligations de débroussaillage et les zones d'habitations à destination de 3 communes.
- > **Accompagnement de proximité** : Sensibilisation et accompagnement de 2 communes dans la mise en œuvre des plans communaux de débroussaillage.



### L'arrêté préfectoral sur l'application des Obligations légales de Débroussaillage

Le cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) évolue pour faire face à l'augmentation du risque incendie dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ce qu'il faut retenir :

- > **Sécurité renforcée** : Des normes durcies pour une protection optimale des zones habitées.
- > **Biodiversité préservée** : L'arrêté confirme que sécurité et écologie sont compatibles (maintien d'îlots de verdure ciblés, respect des périodes de nidification).

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Maires sont responsables de la réalisation des OLD sur les propriétés communales mais aussi de vérifier leur bonne application sur les autres propriétés dans la commune.



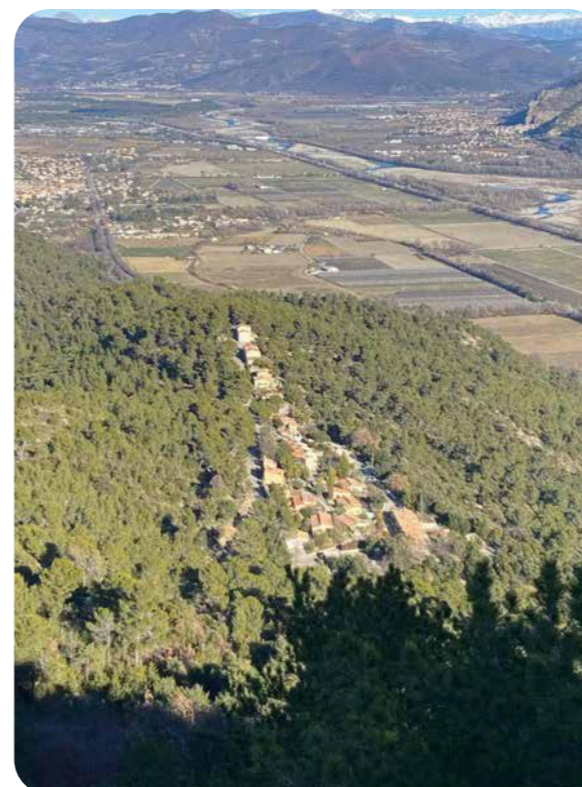
**5** communes accompagnées à la réalisation des Obligations légales de débroussaillage



**Près de 100** élus sensibilisés au cours du mandat



### AVANT OLD



Crédit photo © ONF

### APRÈS OLD



Crédit photo © ONF

# FAIRE DE LA FORÊT UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les élus se mobilisent pour transformer la forêt en un véritable moteur économique, tout en garantissant sa gestion durable. Les Communes forestières sont le partenaire stratégique de cette ambition, de l'échelle du massif alpin jusqu'au cœur de nos collectivités locales.

## PORTER L'AMBITION FORESTIÈRE

L'association agit pour que la forêt soit reconnue comme une priorité au sein des instances décisionnelles :

- > **A l'échelle du Massif alpin** : les Communes forestières sont membres du comité de massif des Alpes. Elles placent la forêt au centre du développement économique local, notamment via la dynamique **Bois des Alpes**.
- > **Au niveau National** : L'association a participé à deux **Rencontres Nationales des Territoires Forestiers (RNTF)**. Ces tribunes permettent de promouvoir les initiatives locales et de faire rayonner les Alpes-de-Haute-Provence au-delà des frontières départementales.
- > **Force du collectif** : Les Communes forestières animent le réseau régional des animateurs et des élus de chartes forestières. Cet espace d'échange est crucial pour partager les bonnes pratiques et anticiper les nouveaux leviers d'actions. En 2025, la **Rencontre régionale des chartes forestières** a permis de dresser un bilan des actions des territoires forestiers sur la mandature et de discuter des perspectives d'avenir. Par ailleurs, les animateurs de chartes se sont réunis pour échanger sur le rôle des territoires forestiers dans l'implantation des entreprises de la filière bois.

## “ Parole d' élu ”

**Agnès PIGNATEL,**  
Maire du Lauzet-Ubaye, Présidente de la  
Charte forestière Ubaye-Pays de Seyne

« Notre territoire porte depuis bien longtemps une politique active sur la forêt et le bois. La Charte forestière de territoire Ubaye-Pays de Seyne dont la stratégie a été actualisée en 2025 est un réel outil de développement territorial, d'animation et de valorisation touristique de notre patrimoine forestier. Les Communes forestières nous accompagnent dans la mise en oeuvre de cette démarche. »

## UNE EXPERTISE TECHNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'association a accompagné et participé activement à la mise en oeuvre des 4 chartes forestières dans le département : Elaboration de schéma de desserte forestière, contribution à la mise en place de Plans de Massif pour la Protection des Forêts contre l'incendie (PMPFCI), installation de scierie et de centre de transformation et d'étude du bois, etc.



**4** chartes forestières  
de territoire



**126** communes  
engagées dans une charte  
forestière

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Faciliter l'implantation des entreprises bois tout en préservant les territoires.**

L'implantation ou l'extension des entreprises bois est un enjeu fort pour le développement de la filière. Ces dernières nécessitent un espace de production et de stockage important et peuvent générer des nuisances à ne pas négliger (bruits et poussières). Au vu de ces éléments et face à la rareté du foncier dans les zones artisanales, les Communes forestières défendent la possibilité d'installer ces entreprises en lisière d'espaces forestiers, afin de garantir des espaces suffisants tout en limitant l'impact sur le voisinage. Cette proposition doit se faire uniquement dans des zones où l'accessibilité, la sécurité face au risque incendie et l'approvisionnement en électricité sont assurés.



## Le groupe forêt du comité de Massif

Les Communes forestières participent à l'animation du groupe forêt du comité de Massif des Alpes, dont deux réunions ont été organisées en 2025 à Gap (05) et à Espinasses (05). Cette année, l'association a contribué activement à la prise en compte de la forêt et du bois dans le Plan d'adaptation au changement climatique mis en place à l'échelle du Massif Alpin (contributions aux fiches actions, mise en place d'un webinaire autour de l'évaluation de l'état des forêts face au changement climatique, rédaction d'un recueil de fiche de retour d'expérience sur des actions à valoriser, participation au séminaire PACC).



## Recueil de fiches projets structurants et inspirants pour le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du massif alpin

Recueil réalisé dans le cadre de la contribution du Groupe de travail Forêt Filière bois du Comité de massif des Alpes au PACC

Document annexe au compte rendu du groupe de travail du 16/05/2025 à Gap



# S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DES FORÊTS COMMUNALES

En tant que propriétaires d'espaces naturels multifonctionnels, les communes doivent concilier production de bois, protection de la biodiversité et accueil du public. Les Communes forestières conseillent les élus pour piloter cette complexité au quotidien, en étroite collaboration avec l'ONF.

## DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ DES COMMUNES

Les Communes forestières agissent pour que la voix des Maires soit prépondérante dans la gestion de leur patrimoine :

- > **Interface avec l'ONF** : l'association entretient des échanges réguliers avec l'ONF pour identifier les difficultés locales et proposer des solutions concrètes. Elle soutient le positionnement des communes face à l'ONF pour garantir que l'intérêt général prime.
- > **Instances de décision** : L'association représente les intérêts des communes au sein des commissions départementales stratégiques :
  - **CDPENAF** : Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
  - **CDCFS** : Équilibre forêt-gibier et gestion de la faune sauvage.

## SÉCURISER LE CYCLE DE VIE DE LA FORÊT

L'association apporte une expertise technique et juridique sur l'ensemble du cycle de vie de la forêt

- > **Expertise Foncière & Juridique** : 11 communes ont été sensibilisées et accompagnées sur les caractéristiques du foncier forestier et les outils à destination des communes pour en avoir la maîtrise. Cela passe par des opérations d'acquisition ou par des regroupements de gestion. Une intervention en Conférence des Maires sur le sujet du régime forestier a également été réalisée.
- > **Prospective & Aménagement** : L'association a accompagné 4 communes lors de la mise en œuvre et la révision de leur **aménagement forestier** pour s'assurer que ses orientations politiques sont inscrites dans la gestion de la forêt pour les 20 prochaines années.
- > **Économie du bois** : Conseil personnalisé sur la commercialisation des bois de 3 communes, adapté aux particularités des coupes et aux objectifs budgétaires des communes.



### Le régime forestier

Le régime forestier est le cadre juridique garantissant la pérennité et la gestion durable des forêts publiques de l'État et des collectivités. Pour s'assurer de la gestion durable de ces forêts, il prévoit un gestionnaire unique, l'Office National des Forêts (ONF), et la mise en place d'un document de gestion durable, l'*aménagement forestier*, valable sur 20 ans.

Pour les forêts communales, la commune propriétaire conserve un rôle décisionnel sur l'ensemble des actions prévues, tout en étant conseillée par l'ONF. Elle définit sa stratégie quant à la gestion de la forêt communale, décide des modalités de commercialisation des bois, portent les projets d'investissements et de travaux à réaliser.



**18** communes accompagnées dans la gestion des forêts communales en 2025 dans le département



**62** communes accompagnées au cours du mandat

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune peut être à l'initiative d'une gestion conjointe entre la forêt communale et les propriétaires privés. Afin de rendre une coupe économiquement viable, d'encourager la gestion des propriétés privées ou vis-à-vis du risque incendie, le Maire peut mobiliser les propriétaires pour engager des actions de gestion conjointe. Les Communes forestières, l'ONF et les acteurs forestiers privés sont à sa disposition pour mener ces actions.

# PRÉPARER L'AVENIR EN INVESTISSANT DANS LES FORÊTS COMMUNALES

Qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de stimuler l'économie locale ou de prévenir les risques naturels, l'investissement en forêt est un acte politique fort. Les Communes forestières accompagnent les élus pour transformer ces ambitions en projets financés et techniquement viables.

## SÉCURISER LES LEVIERS FINANCIERS

L'association agit auprès des financeurs pour que les dispositifs d'aide correspondent à la réalité des territoires :

- > **Veille & positionnement** : Échanges réguliers avec la Région et l'État pour **garantir le maintien et l'adéquation des subventions aux besoins réels des communes**.
- > **Fonds Privés** : Implication directe dans les instances décisionnelles du fonds **RESPIR**. Ce levier d'investissement privé permet de financer des projets de régénération ou d'amélioration des peuplements là où les fonds publics sont plafonnés à 80%.

## UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DE VOS PROJETS

- > **Accessibilité & Desserte** : Sensibilisation aux enjeux d'accès (pistes, places de dépôt) et identification des aides disponibles. Une forêt accessible est une forêt gérée et protégée. A ce titre, l'association a accompagné 5 communes.
- > **Adaptation au Changement Climatique** : Sensibilisation de l'impact climatique sur les espaces forestiers pour orienter les investissements vers des solutions résilientes et appui technique auprès de 2 communes pour la régénération naturelle.



### Les projets de régénération forestière

En 2025, les Communes forestières ont engagé des discussions partenariales pour renforcer l'accompagnement des élus sur les enjeux de régénération forestière. Ce travail doit aboutir en 2026 à un appui plus clair et coordonné entre l'ONF et les Communes forestières sur les financements mobilisables pour les travaux sylvicoles au profit des communes (plantations, décapages, diversification, etc.).



**5** communes accompagnées dans leurs projets d'investissement en 2025 dans le département



**43** communes accompagnées au cours du mandat

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les conséquences du déséquilibre forêt-gibier sont réelles.

Le renouvellement de nos forêts est menacé. Dans certains secteurs des Alpes-de-Haute-Provence, l'équilibre forêt-gibier est rompu. Les dégâts causés par la faune sauvage sur les jeunes plants et la régénération naturelle sont si importants qu'ils compromettent le renouvellement futur de nos massifs. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, dans les zones de montagne, une forêt qui ne se régénère pas ne peut plus assurer pleinement son rôle de protection. Cela accroît directement les risques d'érosion et de glissements de terrain.



### Parole d' élu

**Julien GARINO**,  
adjoint au maire de La Condamine

« La commune a bénéficié d'un accompagnement des Communes forestières dans le cadre de son projet de desserte forestière, notamment sur les aspects administratifs. Cet appui est déterminant pour permettre à notre collectivité de réaliser des travaux cohérents sur un foncier mêlant propriétés communales et privées. Sur l'ensemble des projets communaux, nous pouvons compter sur une équipe attentive et réactive. »



# STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE DE LA CONSTRUCTION À L'ÉNERGIE

## CONSTRUIRE EN BOIS DES ALPES, L'EXCELLENCE AU SERVICE DU BÂTIMENT PUBLIC

L'usage des bois locaux dans la construction et la rénovation n'est pas seulement un choix environnemental, c'est un acte de soutien à l'économie de nos vallées. L'association accompagne les communes de la programmation initiale jusqu'au suivi des travaux.

### INFLUENCER POUR VALORISER

- > **Bonification de la DETR** : l'association a communiqué et mis en avant le dispositif de la bonification de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les projets de rénovation et de construction déposant une demande de bonification ont été accompagnés.
- > **Etude concernant le développement d'une filière de construction de cabane pastorale et de modules sanitaires en bois local**, menée depuis 2024 en partenariat avec le CERPAM et FIBOIS SUD. Basée sur des diagnostics des besoins en construction et en rénovation des cabanes pastorales, ainsi que sur l'état des lieux des ressources et compétences sur le territoire.
- > **Ambition JO 2030** : En lien avec l'association Bois des Alpes, les Communes forestières mobilisent la Région et la Solideo pour que les ressources territoriales soient au cœur des infrastructures des futurs Jeux Olympiques.
- > **Structuration de la filière** : Les Communes forestières, FIBOIS SUD et Bois des Alpes encouragent les entreprises locales à investir dans leurs outils de production.
- > **Participation au dispositif Pacte Bois et Bio-sourcé de Provence-Alpes-Côte D'Azur**, piloté par FIBOIS SUD, et valorisation du Prix régional de la construction bois auprès des collectivités locales.

### UNE EXPERTISE TECHNIQUE INDISPENSABLE POUR LEVER LES FREINS À L'USAGE DU BOIS LOCAL

- > **Sensibilisation** : Organisation et participation à plusieurs actions de valorisation de la filière :
  - Participation à l'inauguration de la Halle couverte de Mirabeau en Bois des Alpes et analyse des retombées territoriales.
  - Mise en valeur des projets (Salle multi-activités de Barême, réhabilitation de la mairie de Le Vernet, restauration du clocher de Moriez) dans le cadre du Prix régional de la construction bois.
  - Travail partenarial avec l'Université de Mons sur un projet d'étude concernant l'emploi d'essences locales dans des aménagements extérieurs en pins d'Alep ou Bois des Alpes.
- > **Identification des projets** : Contacts auprès des communes porteuses de projets de construction pour promouvoir le Bois des Alpes et organisation de revues de projets avec les partenaires (Département 04, CCAPV, CCSB, Bois des Alpes...).
- > **Expertise technique** : Analyse des plans et des produits pour s'assurer de leur adéquation avec l'offre certifiée Bois des Alpes.
- > **Sécurisation des marchés publics** : Relecture des marchés en vue de l'intégration de la certification, en totale conformité avec le Code de la commande publique.
- > **Mise en réseau** : Facilitation des contacts avec les scieurs, fournisseurs et entreprises locales certifiées en lien avec l'association Bois des Alpes.
- > **Innovation** : Promotion des meilleures pratiques et innovations techniques en construction bois.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Boostez votre subvention DETR avec le Bois des Alpes !**

L'utilisation de la certification Bois des Alpes permet d'obtenir une bonification de vos aides d'État.

Les Communes forestières réalisent une note de faisabilité du projet vis-à-vis de l'offre de produits Bois des Alpes et des délais de conception prévus pour alimenter votre dossier DETR.



### La certification Bois des Alpes

Accréditée par le COFRAC, cette certification offre aux communes des garanties concrètes pour leurs projets de construction.

- > **Origine des bois** : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (certifiées PEFC/FSC) et transformés dans un périmètre de proximité défini par BOIS DES ALPES™ ;
- > **Traçabilité totale** : Suivi rigoureux du bois depuis la récolte en forêt jusqu'à la mise en œuvre sur le chantier ;
- > **Performance Technique** : Garantie de conformité en termes de taux d'humidité et de caractérisation structurelle des bois ;
- > **Engagement durable** : Recours à des entreprises impliquées dans le développement durable.



- 23** projets publics accompagnés en 2025 dans le département
- 11** autres projets suivis (sensibilisation/valorisation)
- Plus de 90** projets accompagnés au cours du mandat dans le département

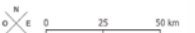
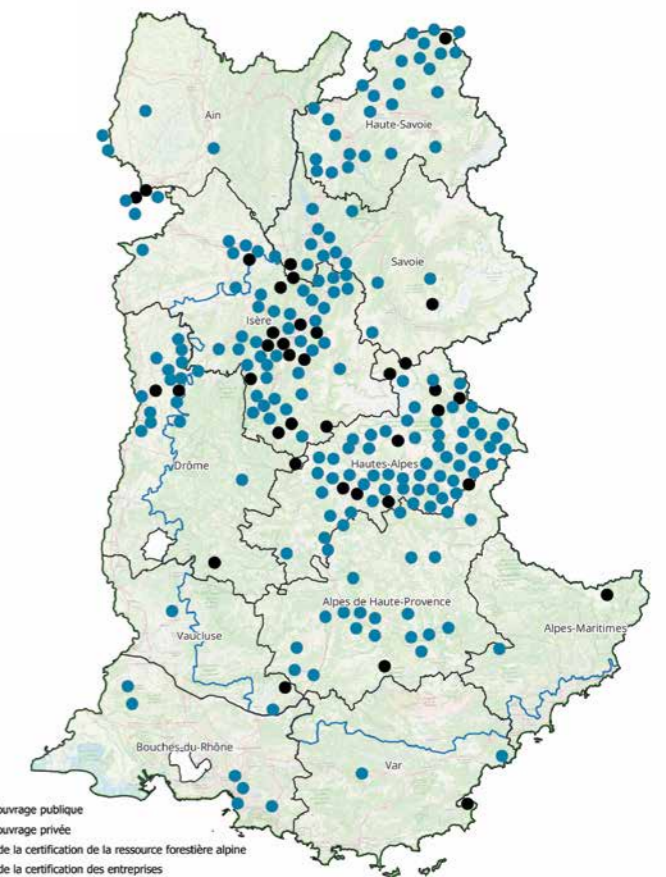
### 3 projets livrés :

- > **Extension du périscolaire d'Oraison,**
- > **Bardage des modules de l'Aire d'accueil des gens du voyage de Sisteron en approvisionnement en bois local,**
- > **Halle de Mirabeau en bois certifié Bois des Alpes :**
  - 28m<sup>3</sup> de bois certifié Bois des Alpes
  - Indice d'Analyses des Retombées Territoriales : 76 % de retombées financières sur le territoire
  - 0,8 ha de forêt gérée durablement pendant 80 ans
  - 57 tonnes de CO2 stockées et évitées



Crédit photo © Gaska

### CONSTRUCTIONS METTANT EN OEUVRE DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES



## SE CHAUFFER AU BOIS LOCAL, UNE ÉNERGIE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANTE

Le chauffage au bois déchiqueté s'impose comme une solution d'avenir pour les maîtres d'ouvrage publics. Il permet de transformer une ressource locale en une énergie performante tout en dynamisant l'économie circulaire de nos massifs.

### DÉFENDRE UNE ÉNERGIE DE TERRITOIRE

- > **Reconnaissance du Bois Énergie** : Les Communes forestières agissent pour que le bois déchiqueté soit reconnu comme une énergie renouvelable prioritaire. Son développement est le fruit de nos stratégies forestières territoriales, garantissant des retombées économiques locales directes.
- > **Souveraineté Énergétique** : L'association promeut le bois énergie comme un levier d'indépendance face à la volatilité des prix des énergies fossiles.

### UNE EXPERTISE TECHNIQUE POINTUE POUR SÉCURISER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- > **Ingénierie de projet** : Appui à l'opérateur du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (Territoire d'Énergie - SDE 04) sur les sujets bois énergie, selon sollicitations.
- > **Suivi de performance** : Appui de 3 maîtres d'ouvrage dans le suivi de leur chaufferie.
- > **Résolution de problèmes** : Réalisation d'un audit sur les chaufferies présentant des difficultés de fonctionnement.
- > **Qualité du combustible** : Formation des élus et techniciens sur la qualité du bois déchiqueté et accompagnement des producteurs locaux pour optimiser leurs standards de production (bois déchiqueté et granulé).
- > **Prospective** : Accompagnement de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon sur son projet de plateforme bois énergie territoriale.



**68** chaufferies bois déchiqueté en fonctionnement dans le département en 2025



**9600** tonnes de bois déchiqueté consommées



**3** chaufferies bois déchiqueté communales et publiques mises en route au cours de mandat



### La qualité bois déchiqueté

Pour garantir la longévité des installations et optimiser leur rendement, la qualité du combustible est primordiale. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 4 producteurs bois déchiqueté sont actifs et 2 d'entre eux sont inscrits dans des démarches qualité et/ou de certification (Charte qualité Bois déchiqueté ou Chaleur Bois Qualité+).

En tant que maître d'ouvrage de chaufferie, si vous rencontrez des difficultés de qualité de votre combustible, contactez les Communes forestières !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La consommation des 9 600 tonnes de plaquettes des chaufferies collectives du département permet d'éviter l'émission de 5 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an en comparaison à du chauffage au gaz. C'est l'équivalent de 1 660 aller-retours Paris-Tokyo en avion ! Ce chiffre monte à plus de 9 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées/an par rapport au fioul, soit plus de 3000 AR Paris-Tokyo en avion !

Consultez les chaufferies dans votre département



### Formation régionale "Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois ! De la qualité du combustible au fonctionnement de votre installation"



# FAITES DE LA FORÊT UN ATOUT DE VOTRE MANDAT Rejoignez-nous !



Crédits photos : Communes forestières / ONF / Hervé Hôte / Gaska - Réalisation : Aude Coquin - 2026



**Communes  
forestières**

Alpes-de-Haute-Provence

## Nous contacter

42 Boulevard Victor Hugo  
04000 Digne les Bains - 04 92 35 23 08  
contact04@communesforestieres.org  
www.communesforestieres-paca.org

